

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balagny, Chier, Commelles-Vernay, Cordelle, Lenti, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villers, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Echo Roannais*, *Le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,

Chez M. VERTAY, imprimeur, rue du Collège, 9,

et rue Bourgneuf.

Chez M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5,

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la

Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 matin. Beignot, Charleu, Tarare, Thizy, et rue Bourgneuf.
8 h. 30 matin. Charleu.
14 h. 30 matin. Balagny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Châtel.
3 h. 45 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.
4 h. 25 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreux.
7 h. 10 soir. Clermont, Moulins, Paris.
8 h. 30 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'HIVER).

de Roanne à Paris					de Paris à Roanne					de Roanne à Lyon					de Lyon à Roanne					de Roanne à Amplepuis					d'Amplepuis à Roanne						
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR			
Roanne	8 30	12 50	4 59	8 8	Paris	»	8 »	4 50	9 50	Roanne	5 53	8 10	12 50	4 40	Lyon	»	7 55	11 35	3 20	Roanne	6 »	1 »	5 5	Amplepuis	7 15	3 2	6 45	Amplepuis	7 15	3 2	6 45
St-Germain-L.	8 50	1 10	5 11	8 28	Moulins	1 2	5 38	2 21	8 59	Coteau	»	8 19	12 57	4 47	Givors	»	8 38	12 30	4 15	Coteau	6 7	1 9	5 12	Saint-Victor	7 26	3 22	6 57	Saint-Victor	7 26	3 22	6 57
Lapacaudière	9 07	1 27	5 28	8 45	S-Germ.-des-F.	2 35	7 10	3 59	10 50	St-Cyr-de-F.	»	8 37	1 12	5 2	Rive-de-Gier	»	9 3	1 4	4 40	L'Hopital	6 19	1 28	5 26	Régny	7 38	3 43	7 13	Régny	7 38	3 43	7 13
St-Martin-d'E.	9 24	1 44	5 42	9 1	St-Martin-d'E.	3 55	8 41	4 54	11 50	Vendranges	»	8 52	1 25	5 15	St-Chamond	»	9 23	1 30	5 2	L'Hopital	6 49	1 49	5 46	L'Hopital	7 49	4 1	7 28	L'Hopital	7 49	4 1	7 28
S-Germ.-des-F.	10 31	2 41	6 50	9 58	Lapacaudière	3 0	8 26	5 12	5 12	Saint-Jodard	»	9 2	1 37	5 27	Saint-Etienne	5 30	9 45	1 55	5 26	Saint-Victor	6 42	2 13	6 8	Coteau	8 3	4 19	7 44	Coteau	8 3	4 19	7 44
Moulins	11 47	4 8	11 29	11 29	St-Germain-L.	4 7	8 43	5 26	12 22	Balagny	6 53	9 22	2 50	St-Just-sur-L.	6 »	10 29	»	6 3	Amplepuis	6 52	2 25	6 20	Roanne	8 9	4 25	7 50	Roanne	8 9	4 25	7 50	
Paris	9 20	»	»	»	Roanne	4 40	9 2	5 53	12 50	Feurs	7 8	9 37	2 15	6 5	Feurs	6 51	11 17	3 28	6 49												
	soir.	soir.	soir.	matin.		soir.	soir.	matin.	soir.	St-Just-sur-L.	7 58	10 35	3 6	6 55	Balagny	7 8	11 32	3 45	7 4												
de Roanne à Montbrison					de Montbrison à Roanne															de Roanne à Clermont et à Vichy					de Clermont et Vichy à Roanne						
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR											STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR		
Roanne	5 53	12 50	4 40	4 40	Montbrison	4 45	9 20	5 10	5 10											Roanne	8 30	12 50	4 59	»	Clermont	8 38	12 26	»	»		
St-Just-sur-L.	7 50	3 6	6 55	6 55	St-Just-sur-L.	6 »	10 29	6 3	6 3											S-Germ.-des-F	10 21	2 41	6 40	»	Vichy	9 55	1 50	»	»		
Montbrison	9 3	4 15	7 50	7 50	Roanne	8 30	12 50	8 8	8 8											Vichy	11 5	»	7 35	»	S-Germ.-des-F	10 22	2 20	»	»		
																				Clermont	1 20	4 48	9 20	»	Roanne	12 50	4 40	»	»		

Roanne, le 8 Mars 1868.

On s'occupe toujours très activement au ministère de la guerre de l'organisation de la nouvelle garde nationale mobile. Il y aura, par département, un capitaine-major qui sera placé en dehors des cadres et qui résidera au chef-lieu. Cet officier sera chargé, sous les ordres directs du général commandant la subdivision, de tous les détails d'administration et de comptabilité des corps de la garde nationale mobile, infanterie et artillerie, de son département. Il réunira dans ses fonctions les attributions dévolues, dans les corps de troupes, au major, au trésorier et au capitaine d'habillement. Par exception, et en raison de l'importance du chiffre de leur population, les départements de la Seine et du Nord comprendront chacun la création de deux emplois de capitaine-major.

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le ministre des cultes aux archevêques et évêques :

Paris, le 25 février 1868.

Monseigneur,

La loi du 1^{er} février 1868 appelle à faire partie de la garde nationale mobile les hommes célibataires ou veufs des classes de 1866, 1865, 1864, libérés en raison de leurs numéros de tirage ou exemptés en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 21 mars 1832 (numéros 3, 4, 5, 6 et 7).

Ces dispositions n'atteignent pas les jeunes ecclésiastiques qui, désignés par leur numéro pour faire partie du contingent, auront été considérés comme ayant satisfait à l'appel en vertu de l'article 14 de la loi de 1832.

Mais il n'en est pas de même de ceux que le sort a laissés en dehors du contingent, ou qui ont pu faire valoir un des cas d'exemption portés aux numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 43 de la loi de 1832. Ces élèves font partie en principe de la garde nationale mobile : ils auront donc à invoquer le bénéfice des articles 14, 15 et 16 de la loi du 1^{er} février 1868, combinés avec l'article 14 de la loi de 1832, qui chargent les conseils de révision de dispenser de ce service les élèves des grands séminaires régulièrement autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques.

Pour obtenir cette dispense, il sera nécessaire, monseigneur, de produire le certificat prescrit par l'instruction du 25 mai 1832. Les dispositions de cette instruction et de la circulaire de mon prédécesseur en date du 30 juin 1858, sur les dispensés renoncataires, sont également applicables.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LISA

XIX

M^{me} d'Arsoix refusa du geste, et s'avança jusqu'à la cheminée.

A son approche, M. de la Roche-Léhan, sir Burefy, M. Le Burcier et Adrien s'étaient levés ; elle se tourna vers eux après avoir regardé à la pendule.

« L'heure est un peu avancée pour se mettre en route, dit-elle, et cependant, messieurs, je ne puis vous offrir de passer la nuit ici : je ne suis plus maîtresse à Cerqueux. »

Elle s'arrêta une seconde, sa voix venait de faiblir. M^{me} Le Burcier, jusque-là fort occupée à considérer un écran brodé au petit point, fit un mouvement d'attention.

« Cerqueux n'est plus à moi, reprit M^{me} d'Arsoix, on a trouvé des documents qui établissent que mon beau-frère, Antoine d'Arsoix, avait contracté en 1831 un mariage secret dont est issue l'enfant que j'ai fait élever sous le nom de Lisa. En conséquence, je reconnais Lisa ou Elisabeth d'Arsoix pour ma nièce, et je lui remets, à partir d'aujourd'hui, la fortune de son père. »

« Elle n'est pas là, malheureusement, ajouta la baronne en lançant un regard sauvage à sir Burefy, on vient de m'apprendre qu'elle a quitté Cerqueux furtivement il y a quelques heures ; en ce moment, elle court aventure avec le docteur Ruelland. »

— Madame !... s'écria sir Burefy.

— Mon Dieu, les choses se régulariseront peut-être ; ce sera un autre mariage à la frontière.

— Permettez, madame, dit le marquis de la Roche-Léhan, M^{me} Lisa nous a quittés il y a une demi-heure à peine.

— Et elle est en ce moment dans ma chambre, ajouta sir Burefy.

— Une demi-heure ! répéta M^{me} d'Arsoix, une

aux jeunes ecclésiastiques appelés à faire partie de la garde nationale mobile ; il me suffira donc de m'y référer.

Quant aux élèves qui, par suite d'un retard dans leurs études, ne se trouvent pas dans l'un des cas de dispenses prévus par la loi, je demanderai volontiers à M. le marquis ministre de la guerre de vouloir bien leur appliquer les règles suivies jusqu'à ce jour, pour maintenir exceptionnellement dans leurs foyers les élèves qui n'ont pu obtenir la dispense du service militaire au moment des opérations de leurs classes.

Votre Grandeur jugera donc opportun de m'adresser le plus tôt possible, le nom des jeunes gens de son diocèse qui, tout en témoignant d'une vocation sacerdotale bien prononcée, ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être dispensés du service de la garde nationale mobile. Je m'empresse de transmettre ces propositions à mon collègue ; et elles seront examinées avec le bienveillant intérêt dont le département de la guerre fait constamment preuve en pareille circonstance.

— Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
BAROCHÉ.

— L'organisation de la garde nationale mobile est, paraît-il, définitivement arrêtée, et les dispositions qui doivent en assurer le fonctionnement ne tarderont pas à être publiées. Il n'y aura pas de légion, chaque département aura son bataillon composé de compagnies dont le nombre variera selon l'importance des hommes appelés à en faire partie. Le nombre des bataillons est fixé, pour toute la France, à 89 ; en plus pour Paris, 3 ; et pour Lille, 2. Ensemble 94.

Le commandant du bataillon, le capitaine-major et le capitaine instructeur jouiront seuls, parmi les officiers, d'un traitement à peu près égal à celui d'activité, et qui se composera d'abord de leur solde de retraite, puisque ces officiers devront tous être pris soit parmi ceux admis à la retraite et ayant moins de cinquante ans d'âge, soit parmi ceux en activité ayant atteint leur vingt-quatrième année de service, ensuite, d'une indemnité annuelle qui n'est encore fixée que pour les capitaines-major.

— MM. les instituteurs qui ont été libérés du service militaire par leur numéro en 1864, 1865 et 1866, sont avertis qu'ils ont à contracter, en vue de leur dispense de service dans la garde nationale

mobile, un engagement pareil à celui qu'ils ont dû contracter avant leur tirage au sort.

— Par arrêté préfectoral en date du 27 février dernier, M. Stéphane Geoffray, banquier à Roanne, a été nommé membre du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Roanne.

Nous profitons de cette circonstance pour appeler l'attention du conseil d'hygiène sur les inconvénients de la manière primitive et indigne d'une ville de l'importance de la nôtre, suivant laquelle le curage des fosses d'aisance est effectué.

Nous nous expliquons difficilement aussi qu'un abattoir ne fonctionne pas depuis longtemps à Roanne, où la boucherie expose à tant de désagréments divers notre population.

— Voici le dispositif pour le carême qui accompagne le dernier mandement de Mgr le cardinal archevêque de Lyon :

1. Nous permettons cette année, et sans nous engager pour les années suivantes, l'usage de la viande, pendant le carême, le dimanche à tous les repas, le lundi, le mardi, le jeudi, à un seul repas ; nous n'exceptons pas le premier jeudi. Dans la semaine sainte, qui commencera au dimanche des Rameaux inclusivement, l'abstinence doit être rigoureusement observée. Ceux qui sont dispensés du jeûne par des raisons légitimes peuvent faire gras à tous les repas.

2. Nous permettons aux fidèles de remplacer l'huile et le beurre par la graisse et le saindoux. Nous disons par la graisse, et non par le jus des viandes. Cette permission s'étend à tous les jours d'abstinence de l'année.

3. Nous accordons à tous les fidèles de notre diocèse l'usage des œufs, du lait, du beurre et du fromage, pendant tout le carême, sans en excepter la semaine sainte.

4. Nous permettons à tous les fidèles de notre diocèse l'usage, à la collation, du lait et du beurre. Cette disposition s'applique aussi aux Quatre-Temps et aux autres jeûnes de l'année.

5. Les fidèles remplaceront l'abstinence par l'aumône connue sous le nom de *pardon*. Nous recommandons nos séminaires à leur charité. Nous prions MM. les ecclésiastiques de se souvenir des maisons où ils ont reçu l'éducation cléricale. Nous exhortons les fidèles à ne pas mêler le poisson à la viande, les jours où l'on n'observera pas l'abstinence, suivant l'usage de l'Eglise, et ce qui autrefois se pratiquait en France.

6. L'aumône connue sous le nom de *pardon* et toutes les

m'a chargée de vous faire ses adieux.

— Madame, dit le marquis de la Roche-Léhan, nous vous attendions pour prendre congé. Au nom de tous je vous exprime le regret que notre présence ait pu vous causer du trouble au moment où il vous était enfin donné de réparer une longue erreur.

— Il n'y a aucun trouble en moi, monsieur, et je ne veux rien réparer.

— Oh ! alors, madame, dit le noble vieillard en prenant un accent sévère, permettez-moi de vous plaindre profondément ; je n'ai plus aucune parole à vous adresser.

Il salua pour ne pas refuser ce témoignage... de compassion du moins. Tous imitèrent son exemple ; puis, l'un après l'autre, ils sortirent en silence comme on sort d'une chambre mortuaire. Dans le vestibule, Adrien attendait avec Lisa qu'il avait été chercher.

Un quart-d'heure après, le roulement sourd de deux voitures qui s'éloignaient, fit résonner les vitres du château.

« Les voilà partis, dit M^{me} d'Arsoix d'une voix sifflante ; ils emportent, chacun de leur côté, un lambeau de ma fortune et de mon honneur ; mais ils ne m'ont pas vue faible, et je les brave encore. »

Cependant les forces humaines ont une limite. Épuisée par la lutte, n'ayant plus ses adversaires en face, la femme vaincue jusqu'à la succomba enfin. S'affaissant sur un siège, elle sentit son cœur défaillir, ses yeux se fermèrent et elle tomba dans une sorte de torpeur qui lui enlevait la claire perception des choses pour ne lui laisser que le vague sentiment d'une profonde et inguérissable blessure.

Au bout d'un certain temps, elle sortit de ce demi-sommeil. A l'instant, la terrible réalité lui apparut de nouveau.

« Allons, dit-elle, il faut en finir... O Cerqueux ! Cerqueux ! je veux te revoir encore une fois. »

Elle saisit un flambeau, traversa le salon, le vestibule, la salle à manger, l'office, parcourut le

autres, offertes par les séminaires, seront recueillies, comme les années précédentes, et versées au secrétariat de l'archevêché.

7. Le temps pascal commencera, dans tout le diocèse, le dimanche de la Passion et finira le second dimanche après Pâques.

8. Nous accordons une indulgence de quarante jours à tous les fidèles qui visiteront l'église paroissiale ou une chapelle les vendredis de carême, et une indulgence de vingt jours à toutes les personnes qui feront une visite au Saint-Sacrement les autres jours de l'année.

Un rescrit de Sa Sainteté, du 21 avril 1856, permet aux fidèles de notre diocèse de manger de la viande les trois jours des Rogations. Les personnes qui useront de cette dispense feront une petite aumône aux pauvres ou pour le pape ; si elles ne le pouvaient pas, elles réciteraient chaque jour des Rogations, le psaume *Miserere* ou cinq *Pater* et *Ave*.

Lyon, le 5 février 1868.

L.-J.-M. cardinal DE BONAID,

archevêque de Lyon.

M. Magnin, vicaire de Briennon, a été nommé vicaire à St-Marcellin.

M. Colas, vicaire de Taluyers, a été nommé vicaire à Neuville.

— GRESOLLES. — Le maréchal-ferrant de cette commune avait passé la soirée du 26 février dernier dans un cabaret de l'endroit. Il sortit un peu tard et il ne rentra pas chez lui. On le trouva le lendemain noyé dans un petit étang situé à quelques pas du cabaret.

— NOAILLY. — Un incendie a consumé, le 27 février, une maison d'habitation sise au village de Garembeau, commune de Noailly, appartenant au nommé Bouthier, propriétaire. On ignore la cause de cet incendie, dont le dommage, couvert par une assurance, peut être évalué à 1,600 francs environ.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures du matin, dans la maison Michaud, rue Saint-Jean, au domicile des nommés Cucherat. Les locataires étaient profondément endormis. Des voisins qui aperçurent une épaisse fumée eurent peine à les éveiller ; ils furent obligés d'enfoncer la porte. Heureusement le feu avait fait peu de progrès, et ils l'eurent bientôt éteint sans le secours des pompiers. Le dommage est de peu d'importance.

rez-de-chaussée ; puis, montant au premier étage, elle passa d'une chambre dans l'autre. Tout était désert, les foyers éteints ne fumaient plus, partout l'immobilité, le silence, quelque chose comme le froid du tombeau. La châtelaine dépossédée semblait à plaisir repaître ses yeux de ce spectacle.

Elle descendit enfin, et rentra dans le salon.

« Ha ! ha ! ha ! dit-elle avec un rire strident, j'ai tout vu. Cette magnificence demeure c'était mon œuvre, je la laisse à ceux qui me déçoivent. Je la laisse, et je les méprise ! »

Il était dix heures du matin, elle éveilla ses gens, commanda une voiture, prit ses bijoux, son argent et ses papiers, puis elle partit.

A une lieue, la route passait non loin de la Roche-Léhan. Quelques lumières brillèrent aux fenêtres du vieux manoir.

M^{me} d'Arsoix se pencha à la portière.

« Ils veillent, pensa-t-elle, ils rient, ils éclatent. Eh bien, encore une fois, je les méprise ! »

Elle ferma les glaces et se rejeta au fond de la voiture.

XXII

La malheureuse femme était égarée par la passion. On veillait, en effet, à la Roche-Léhan, mais on veillait dans le calme et la paix ; il n'y avait pas de haine dans les âmes.

Adrien et Lisa ne songaient guère au passé, l'avenir ouvrait devant eux des plus charmantes perspectives. L'un et l'autre ils écrivaient, et le même cri s'échappait de leur cœur.

« Ami Félix, écrivait Adrien, je suis heureux, Lisa est à moi ! »

« Marie, chère Marie, écrivait Lisa, j'ai au ciel une mère dont la vie fut sans tache. De là-haut elle me sourit, elle me bénit ! D'elle me vient l'honneur et non la honte. Désormais je puis être à celui qui m'aime, à celui que j'aime ; il ne rougira pas de moi. Marie, je suis heureuse ! »

Retiré aussi dans sa chambre, sir Burefy mettait ses papiers en ordre et dressait ses plans ultérieurs. Mais, la bataille gagnée, il oubliait l'en-

— La foire dite des Brandons est une des meilleures de Roanne. Quoiqu'elle ait perdu de son importance, il y avait foule cette année, et les transactions ont été nombreuses. Tous ont été contents des ventes qui se sont opérées.

Le marché aux bestiaux était bien fourni. Sur 290 bœufs de labour, 160 ont été vendus aux prix de 4 à 500 fr.

Les bœufs gras étaient moins nombreux. Sur 70 qu'il y avait, on en a vendu 40, à raison de 34 à 35 fr. les 50 kilog. sur pied.

Il a été amené 335 vaches laitières ou destinées au travail, sur lesquelles 170 ont été vendues au prix de 200 fr. pièce.

Les 15 vaches grasses pour la boucherie qui se trouvaient sur la place ont obtenu le prix de 32 à 33 fr. les 50 kilog.

Les porcs gras, peu nombreux, se sont vendus à raison de 50 à 53 fr.

Les jeunes, dits nourains, se sont vendus de 12 à 35 fr., selon la grosseur. Sur 330, 220 ont trouvé acquéreurs.

En résumé, il a été amené 1045 animaux. Il en a été vendu 610

Reste. 435

Le marché aux planches était garni de plus de cent chars de bois de construction. Tout a été vendu :

Le bois de construction, à raison de 38 à 43 fr. le mètre cube; les planches, à raison de 3 à 4 fr. la douzaine.

— Le 28 février dernier, deux enfants de sept à huit ans jouaient sur le bord du Janon, en aval du pont de Lavieux. L'un d'eux, le nommé Laval, glisse et tombe dans le ruisseau, qui en cet endroit a au moins un mètre d'eau.

Le jeune Chardon, voyant son camarade s'enfoncer et en péril d'être entraîné par le courant, s'accroche aux aspérités d'un rocher, et, sans calculer le danger qu'il court d'être attiré dans l'eau par l'enfant qui se noie, il tend sa jambe vers celui-ci en lui criant : « Prends mon pied ! » Ce que Laval fait instinctivement. L'acte de sang-froid de son jeune ami lui avait sauvé la vie.

Nous enregistrons ce fait, dit le *Mémorial de la Loire*, avec d'autant plus de plaisir qu'il est rare de trouver chez un enfant de sept ans une pareille présence d'esprit.

— Il serait, nous dit-on, soumis à la Chambre, lors de la discussion prochaine du budget, une proposition tendant à faire convertir en recettes de plein exercice tous les établissements de distribution et de facteurs-boîtiers. On provoquerait, en outre, une décision ministérielle qui abolirait pour l'avenir toutes créations de bureaux secondaires.

— Parmi les 22 brevets d'invention ou certificats d'addition pris au secrétariat du département de la Loire et proclamés par décret impérial inséré au *Bulletin des Lois*, nous remarquons que presque tous ont été obtenus par des industriels de Saint-Etienne ou de son arrondissement; nous n'en trouvons qu'un seul demandé par le sieur Maret Benoît, négociant, rue du Collège, n° 16, à Roanne, pour une composition applicable à la confection du modèle en relief de tous genres.

— Un avis émanant du ministère des finances prévient les rentiers de l'Etat qui voudront toucher, à jour fixe, leurs arrérages échus le 22 mars, qu'ils n'ont qu'à déposer leurs titres au trésor, du 10 au 14 de ce mois.

— De grandes fêtes sont annoncées dans la ville de Grenoble, à la date des 15 et 16 août prochain. Dans la première journée sera inaugurée la statue équestre de Napoléon I^{er}, érigée sur une nouvelle place de cette capitale du Dauphiné, agrandie et fort embellie depuis peu d'années. Le lendemain aura lieu un concours d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie, organisé par les soins d'une commission nommée *ad hoc*, sous le patronage de la municipalité. Déjà les sociétés se font inscrire en grand nombre, et parmi elles on en distingue plusieurs des plus renommées par leur valeur.

— Depuis quelque temps, dit l'*Echo du Charolais*, nos campagnes sont parcourues par des ban-

nemi, et ne cherchent qu'à s'assurer les avantages de la victoire en prenant les mesures nécessaires pour investir légalement Elisabeth d'Arsoix de la succession paternelle.

Seuls, M. de la Roche-Léhan et le chevalier de Fogny, étaient restés l'un à côté de l'autre au coin du feu. Encore étourdi de la chute d'une personne par lui si fort admirée et célébrée, M. de Fogny ne savait trop quelle contenance faire. Son crédit venait de subir un bien cruel échec. Le marquis souffrait de l'humiliation de son frère, et, pour en diminuer le poids, gratuitement il voulut s'attribuer une part du mécompte.

« Nous nous sommes trompés, Fogny, dit-il; mais combien d'autres se seraient trompés à notre place ! »

— Ma foi, j'en conviens, jamais je n'ai été à ce point déconflé. C'est un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage.

— Ah ! sans nuage ? Il y avait bien un nuage qui, depuis vingt ans, s'élevait de l'horizon. Seulement, nous ne le voyions pas, et il a éclaté tout à coup.

— Oui, éclaté, c'est bien le mot. Je n'en reviens pas : cette femme si habile, si supérieure, si matresse d'elle-même, elle avait, en nous congédiant, toutes les fureurs de l'enfer dans les yeux. Personne ne la poussait, et elle nous dévorait du regard. Il faut le reconnaître cependant, elle a, d'elle-même, rendu justice à qui de droit.

— Ne croyez pas cela, Fogny; on lui a forcé la main, allez. Or, précisément parce qu'elle est habile, voyant toute résistance impossible, elle s'est rendue sans combat. Voilà l'explication de sa fureur muette.

— Eh bien, soit; mais, de façon ou d'autre, notre beau projet est à l'eau.

— Mon Dieu, mon cher Fogny, ce projet rentrait déjà un terrible obstacle avant l'événement de ce soir; Adrien, je dois vous le dire, s'était vivement épris, à Cerqueux même, d'une autre personne que Flavie.

— Bah ! bah ! M^{me} d'Arsoix m'avait dit ça en l'air; je n'y ai rien vu de sérieux.

— Hum ! rien de sérieux...

des de bohémiens et de saltimbanques des deux sexes qui entrent effrontément dans les maisons en demandant l'aumône, et menacent les gens de leur jeter des sorts s'ils ne peuvent obtenir d'eux la satisfaction de leurs exigences. Souvent même ils commettent des vols et des déprédations dans les villages qu'ils traversent. Dimanche 23 février, trois femmes appartenant à cette catégorie ont été arrêtées pour vols à La Clayette.

THÉÂTRE DE ROANNE

Aujourd'hui dimanche 8 Mars

Première représentation de

LE NAUFRAGE DE LA MEDUSE

Drame en 5 actes.

M. Andrieu remplira le rôle de Pierre.

RIQUET A LA HOUPPE

Opérette-Féerie en 3 actes.

La petite Bernardine, âgée de 6 ans, jouera le rôle de la fée Carabasse; Mlle Laurentine, celui d'Abriotine; M. Andrieu, celui de Riquet.

Jeu 12 mars

Première représentation de

LA VIE PARISIENNE

Grand opéra-bouffe en 5 actes, d'OFFENBACH.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 29 février au 7 mars 1868.

Mariages (4).

Dosjoub Claude, tisseur, 22 ans, et Berthier Euphrasie, ourdisseuse, 20 ans.

Caquet d'Avais Jean-Marie, rentier, 32 ans, et Monchandin-Desparas Joséphine, 24 ans.

Perriat Jean-Marie, confiseur, 23 ans, et Buchet-Belmont Marie, 19 ans.

Fabre Barthélemy, tisseur, 23 ans, et Mathias Françoise, domestique, 25 ans.

Naissances (15).

Vernin Claude, fils de Pierre Vernin, et de Souchon Marie. — Berthier Marguerite, fille de Claude-Marie Berthier, et de Sapaly Jeanne-Marie. — Latronce Jean, fils de Etienne Latronce, et de Diot Gabrielle. — Saudiette François, fils de Etienne Saudiette, et de Dufez Claudine. — Buy Claude, fils de Jean-Marie Buy, et de Etain Marie. — Villard Adine, fille de Fleury Villard, et de Plasson Antoinette. — Trambouze André, fils de Joseph Trambouze, et de Bernay Louise. — Gay Caroline, fille de Benoît Gay, et de Froment Antoinette. — Mamecier Marie, fille de Etienne Mamecier, et de Babe Marie. — Labouche Louis, fils de Michel Labouche, et de Champromis Philiberte. — Rochebillard Jeanne, fille de Claude Rochebillard, et de Delpalle Léoncie. — Jacquet Auguste, fils de Romain Jacquet, et de Rochet Catherine. — Coste Berthe, fille de Sébastien Coste, et de Descertine Mélanie. — Laplace Jeanne, fille de Benoît Laplace, et de Ginet Marguerite. — 1 enfant naturel.

Décès (8).

Chambosse André, 32 ans, teinturier, célibataire. — Ressort Geneviève, 23 ans, repasseuse, célibataire. — Prelange Jean, 34 ans, employé de commerce, célibataire. — Mahène Marie, 55 ans, marchande de porcelaine, épouse de Soussignan Antoine. — Thuret Michel, 72 ans, tisseur, époux de Chalumeau Françoise. — Tronchet Marie, 75 ans, tricoteuse, veuve de Chatain Louis. — Cluzet Henriette, 19 ans, lingère, célibataire. — 1 enfant mort-né.

DÉPÔT IMPÉRIAL D'ÉTALONS DE CLUNY.

La station de Roanne, pour la monte de 1868, se compose des étalons Tristan, Fernand, Girondin et Aquilon, tous quatre demi-sang. Le prix du saut est fixé à huit francs pour les trois premiers, et sept francs pour Aquilon. Le brigadier Sandrin est désigné comme chef de la station.

— Le *Salut Public* rend compte en ces termes d'un concours de taille de la vigne par les procédés de la serpe et du sécateur mis en présence, qui a eu lieu dimanche, 23 février, à Fleurie, centre des meilleurs crus beaujolais.

La serpe est un vieux instrument gaulois, dont nos vignerons ont hérité et qu'ils emploient avec habileté. Mais l'augmentation des cultures viticoles et la désertion d'un bon nombre d'ouvriers ont produit la cherté de la main-d'œuvre. C'est à ce point qu'aujourd'hui les femmes sont obligées de tailler la vigne. Cette pénurie de bras a

— Mais parbleu ! s'écria tout à coup le chevalier en se levant prestement, à quoi pensais-je ? tout au contraire... Elisabeth d'Arsoix, la fille de l'ainé, l'héritière de Cerqueux : c'est ce que je voulais, c'est mon affaire... un peu moins de fortune... ah ! ah ! beaucoup moins. Mais enfin je l'ai dit : « Je mettrai mon neveu à Cerqueux. » Eh bien, morbleu ! je tiendrai parole. Ça, mon frère, tout est en règle ?

— Oh ! soyez en repos, dit le marquis non sans rire un peu du changement soudain qui venait de s'opérer dans les dispositions de son pètuant frère, soyez en repos, sir Burfrey a entre les mains des actes en bonne forme.

— Ah ! ah ! nous y sommes donc ! eh ! je savais bien que j'en viendrais à mes fins ; j'ai toujours aimé Cerqueux. — Maintenant, écoutez, mon frère, je donne le million, les autres viendront en temps raisonnable ; il faut que je vieillisse un peu que diable ! pour voir ce que c'est. Je donne, mais, je vous en supplie, gardez pour vous vos principes en fait d'administration, ne les inculquez pas à Adrien. Vous vous êtes ruiné : à la bonne heure ; mais qu'il ne se ruine pas, lui ; autrement je reviendrais de l'autre monde pour le déshériter.

— Allons, Fogny, dit le marquis en riant, allons nous coucher, vous êtes fou comme un jeune homme, nous raisonnerons plus tard.

Les deux frères se séparèrent. Bientôt tout le monde dormit à la Roche-Léhan.

XXIII

Il suffit de trois jours en ce monde perpétuellement mobile pour qu'une révolution s'accomplisse dans l'Etat, trois jours de lutte, et le pouvoir passe d'une dynastie à l'autre ; il suffit de trois heures pour qu'un changement semblable, toute proportion gardée, s'opère dans une famille. Voilà le fait, reste la question de droit.

Dans tout ce qui venait de se passer à Cerqueux le droit était incontestable. Cependant sir Burfrey prit ses précautions, les formalités légales furent remplies. Du reste, M^{me} d'Arsoix n'éleva pas la

amené l'emploi du sécateur, avec lequel on fait une fois de plus d'ouvrage qu'avec la serpe dans le même temps. On reproche, il est vrai, au nouvel instrument d'opérer moins bien ; mais avec l'habitude on perfectionnera le travail. C'est dans ce but qu'a été créé le concours dont il s'agit.

Les vignerons avaient compris la grande importance de ce concours, et, malgré le mauvais temps, y étaient accourus en bon nombre, les uns comme spectateurs, les autres comme champions. Tous paraissaient impatients de voir commencer la lutte pacifique. Aussi, au premier roulement du tambour, signal de l'entrée dans l'arène, nous voulons dire dans le champ de vigne de M. le comte de Verdonnet, champ désigné pour la lutte, les champions, armés, les uns de la serpe, les autres du sécateur, se sont-ils précipités sur les rangs de cépages, qu'ils ont pour ainsi dire emportés d'assaut.

Quelques-uns des concurrents de la première section, — celle de la taille bien faite sans limite de temps, — arrivés les premiers à l'extrémité du champ, ont relevé la tête triomphants : ils se sont crus vainqueurs. Mais le jury les avait suivis d'un œil attentif, et, s'ils avaient opéré à grande vitesse, l'exécution de l'ouvrage laissait à désirer. Il a fait dans son jugement une juste part à chacun : il a décerné la prime à ceux qui, les moins pressés, tout en faisant vite, se sont contentés d'arriver les seconds.

Les concurrents de la deuxième section, — celle de la célérité et de la bonne exécution, — plus nombreux que ceux de la première, ont généralement mieux opéré. Après la lutte, le jury a désigné les candidats les plus méritants de chaque section pour leur faire subir une nouvelle épreuve, celle de la taille raisonnée et expliquée. Cinq d'entre eux ont opéré à la plus grande satisfaction d'un deuxième jury, qui, embarrassé par l'ex æquo, a chargé le sort de décerner la prime. Elle est échue à M. Debize, de Neuville-sur-Saône ; il avait opéré avec le sécateur-serpe.

Le premier prix de la taille expédiée (grande vitesse) a été obtenu par M. Dailly, vigneron à Chiroubles, et le premier prix de la taille bien faite par M. Desvignes, de Chiroubles, domestique chez M. Jourdan, de Fleurie ; il avait taillé aussi avec le sécateur. Ainsi, la serpe gauloise a été vaincue dans la lutte. Cela devait être, car le maniement du sécateur n'est qu'une affaire de temps, d'habitude ; c'est ce qu'ont prouvé les vignerons de Chiroubles. Dirigés, depuis quelques années, dans la nouvelle voie par un amateur intelligent du nouvel instrument, ils se sont distingués dans la lutte.

Les notabilités de l'endroit, les présidents des sociétés d'agriculture de Mâcon et de Villefranche ont assisté à ce concours, et les récompenses ont été distribuées, en présence d'un grand nombre de vignerons, dans la salle de la mairie de Fleurie. Un joyeux banquet a terminé la fête.

— Nous avons rapporté, dans le temps, les diverses circonstances de l'assassinat commis, le 21 septembre dernier, à Saint-Ismier, canton est de Grenoble. Deux malfaiteurs s'étaient introduits la nuit dans le presbytère de cette commune et avaient frappé très-violemment l'honorable desservant, M. Jacquemet, et sa mère, M^{me} Jacquemet, âgée de soixante ans environ. Cette dernière était morte, quelques jours après, des suites de ses blessures et sans avoir pu recouvrer la parole.

Les auteurs de ces crimes furent arrêtés le mois suivant, après plusieurs vols ou tentatives de vol accomplis dans d'autres presbytères. C'étaient les nommés Collet et Bois-David, dont le plus âgé n'a que vingt-deux ans et qui pourtant avaient déjà subi plusieurs condamnations. Les investigations de la justice et l'intervention de plusieurs témoins les amenèrent à faire des aveux partiels, et ils convinrent, notamment, qu'ils étaient les auteurs des crimes commis dans la cure de Saint-Ismier ; mais chacun d'eux rejetait sur son complice la responsabilité des blessures faites sur M^{me} Jacquemet et sur M. l'abbé Jacquemet, son fils.

Devant la cour d'assises de Grenoble, où ils ont comparu la semaine dernière, Collet et Bois-David ont persisté dans le même système, et, malgré l'énergique réquisitoire de M. l'avocat général de Gabrielli, le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur des accusés, qui ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

plus petite difficulté : on ne lui demandait aucun compte des fruits et arrérages qu'elle avait indûment perçus pendant vingt ans, bien des gens se contenteraient à moins.

En même temps, elle réglait d'autres intérêts avec sa fille devenue M^{me} de la Barte. Celle-ci essaya vainement de fléchir sa mère. L'orgueil froissé avait fermé pour toujours un cœur déjà peu ouvert aux bons sentiments. Les affaires terminées, M^{me} d'Arsoix quitta la France.

Le 15 septembre 1833, cinq mois après les événements que nous venons de raconter, il y avait fête à Cerqueux. Dans le bois, sur l'emplacement du rond-point, un chalet nouvellement construit recevait les hôtes qui désormais devaient l'habiter, savoir : deux vieilles filles et cinq ou six orphelins recueillis dans la vallée.

Huit jours après leur mariage, Adrien et Lisa étaient venus s'asseoir sur le banc où, un mois plus tôt, ils avaient échangé leur doux et triste serment d'amour.

« Adrien, dit Lisa, orpheline et pauvre, je nourrisais ici les oiseaux du bon Dieu ; riche et heureuse aujourd'hui, je voudrais nourrir et élever des créatures comme nous. Faites-moi bâtir une maison, nous y mettrons des orphelins, nous viendrons les voir, nous leur dirons d'espérer en la Providence, nous tâcherons de les garder du mal, et ils nous garderont de l'ingratitude. »

La maison avait donc été bâtie. Quand elle fut pourvue du nécessaire, on invita quelques amis, on alla au bois, M. de la Roche-Léhan parla des vieilles histoires de la vallée avec les vieilles filles, Lisa embrassa tendrement les pauvres orphelins, sir Burfrey contrôla tout et approuva brièvement. Au retour, le chevalier de Fogny dit en rajustant son toupet :

« Autrefois, on riait à Cerqueux ; à présent on y pleure, et pourtant je m'y trouve toujours bien : c'est là que je viendrai quand je serai vieux. »

— C'est-à-dire jamais, observa sir Burfrey. »

FIN.
Marin de LIVONNIÈRE.

— Il est sérieusement question de monter à Paris une vacherie ambulante, qui colporterait du vrai lait en ville. Les vaches se rendraient, en chalet roulant, à domicile, et les vachères, costumées en heureuses habitantes des beaux vallons de l'Helvétie, les traitaient en présence des consommateurs.

Ceci nous rappelle une histoire que Scribe racontait.

Il avait loué une maison à Saint-Mandé pour y passer l'été. A peine installé, il se met en quête d'un villageois, possesseur d'une vache laitière. On le lui indique.

— Mon brave homme, dit Scribe, tous les matins mon domestique viendra chercher une pinte de lait.

— Bon ! c'est huit sous.
— Par exemple, je veux du lait pur, très pur.
— En ce cas, c'est dix sous.
— Vous le trairez devant mon domestique.
— Oh ! alors c'est quinze sous.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Un trésor gaulois vient d'être découvert à Goutrem, canton de Rignac, arrondissement de Rodez (Aveyron). Il se compose d'une grande quantité de lingots d'argent et d'un certain nombre de monnaies gauloises du même métal, que l'on croit appartenir aux Volques Tectosages ou Tolosates de la cité de Toulouse. Toutes ces monnaies étaient fabriquées aux dépens de ces lingots que l'on coupait par petits morceaux sans s'inquiéter de la forme que les pièces devaient avoir, et ne tenant compte que du poids. »

« Aussi toutes ces monnaies épigraphiques, où l'on reconnaît parfaitement l'art gaulois rudimentaire, affectent-elles une forme différente. A ce point de vue, c'est donc une vraie curiosité numismatique. M. l'abbé Cochet, ayant eu connaissance de cette découverte par un archéologue de Rodez, s'est empressé d'acquiescer 26 de ces pièces pour le Musée de Rouen. Il a également fait acquisition de quelques lingots, qui sont un échantillon curieux de l'état de la métallurgie chez nos pères. »

— Un douloureux accident, qui porte avec lui son enseignement, vient d'arriver à Bourg. Deux jeunes filles, domestiques dans une maison de cette ville, couchaient dans une chambre chauffée par un poêle. Afin d'avoir plus de chaleur, elles enlevèrent le couvercle du poêle, fermèrent la soupape et se couchèrent sans prévoir aucun danger. Le matin, elles ont été trouvées asphyxiées : l'une d'elles était morte ; l'autre a pu être rappelée à la vie.

— Dans un certain canton du département de la Nièvre, la tradition veut que, quand deux mariages se font le même jour, celle des deux mariées qui sort la première de l'église ait un garçon pour premier enfant.

A la campagne, un jeune ménage tient beaucoup à avoir un garçon. Or, le cas de deux mariages simultanés vient de se présenter. La cérémonie terminée, les deux mariées se hâtèrent d'arriver à la porte de l'église. Une fois là, le conflit était imminent.

Heureusement le maire de l'endroit est un homme de ressources. Comprenant la nécessité de faire cesser au plus vite cette situation périlleuse, il les prend chacune sous un bras et sort triomphalement avec elles, aux acclamations des deux noces.

De cette façon, les deux ménages auront chacun leur garçon.

Voilà un moyen tout trouvé d'augmenter la population masculine dans les communes. Nous l'offrons en prime à tous les cœurs de maire.

— On n'avait pas encore imaginé l'application de la politique aux réclames industrielles. L'honneur de cette invention était réservé à un médecin américain. Voici une proclamation adressée par le fameux docteur Brandreth à ses concitoyens au moment des élections :

Votants, il est nécessaire, il est indispensable que vous déposiez vos bulletins pour de bons candidats. Pour cela, que faut-il ? Que la tête soit libre, que les idées soient claires, que le cerveau ne soit pas obscurci par les vapeurs de la bile.

Les pilules universelles de Brandreth vous procureront ces avantages en vous purgeant doucement, et vous assureront un emploi libéral de vos facultés.

Que chaque votant prenne donc au moins une dose de quatre pilules la veille de l'élection et son vote sera d'accord avec la justice !

— Nous trouvons dans notre boîte aux lettres la déclaration suivante, faite par un pharmacien :

Mademoiselle Salse,

Quoique n'étant pas *extrait de Saturne*, j'eus nom Zacharie Diacordium Corniquet, élève en médecine ; mais vous n'avez plus pour moi un grain d'affection. Faites passer dans le laboratoire de votre cœur et l'alambic de la réflexion ce que je vous écris. Trouvez-y un spécifique à mes maux, un baume à mes douleurs. Cautérisez la plaie que m'a faite le bistouri de votre ingratitude.

Vous avez arraché les racines de ma patience. Vous êtes saturée des soupçons qui sortent du réceptacle de mon âme.

Vous êtes caustique pour moi, qui ai une constance douce amère.

Donnez-moi un calmant, comme une manne céleste de votre bonté.

Que ne suis-je le loch à terre de votre cœur comme votre image emplâtre l'est de mon cabinet !

Oui, mademoiselle Salse, mon âme est toute de tendresse ; puisse être la vôtre, mademoiselle Salse, pareille.

M. C.

(Le Propagateur).

— Nous lisons dans le *Journal la Vigne* : M. le docteur J. Guyot va publier, chez Victor Masson et fils, place de l'Ecole-de-Médecine, un immense travail destiné à servir à l'enseignement mutuel pratique de tous les vignerons de France, tant en ce qui concerne la culture de la vigne que la fabrication des vins. Cet ouvrage atteindra des proportions considérables, car il formera 3 volumes in-8 de 1,800 à 1,900 pages, contenant plus de 1,000 figures dans le texte. On souscrit à ce travail unique moyennant 25 francs. On doit considérer comme une bonne fortune une pareille publication et tout fait espérer que les viticulteurs en tireront

un excellent parti pour leur pratique et la culture générale des vignes en France. La Vigne consacrera prochainement un article spécial à cette œuvre hors ligne.

CH. TONDEUR.

— Une révolution est-elle à la veille de s'opérer dans l'éclairage au gaz ? Le *Moniteur* rend compte des expériences faites sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris par un nouveau mode d'éclairage :

« La lumière obtenue diffère de celle du gaz, autant que celle du gaz diffère de celle du lampion fumeux des fêtes officielles de 1835. C'est une lumière pure et blanche qui permet la lecture d'un journal à 25 pas et laisse distinguer les nuances les plus tendres de la couleur des étoffes.

» Le procédé de MM. Tessier du Mothay et Maréchal consiste dans la combustion complète du gaz d'éclairage ordinaire par l'oxygène. Un petit cylindre de magnésium interposé au milieu du jet en combustion y devient lumineux et fournit une quantité de lumière que le photomètre a fait apprécier à soixante fois celle que produirait, dans les conditions ordinaires, le gaz d'éclairage consommé.

» Le moyen découvert par M. Tessier du Mothay pour l'obtention de l'oxygène permet sa production à 72 centimes par mètre cube.

» La question économique se résume donc en quelques chiffres : 3 mètres cubes de gaz d'éclairage et 4 mètres cubes d'oxygène, valant 8 fr. 90 c., donnent, d'après les expériences photométriques déjà faites, la même quantité de lumière que 180 mètres cubes de gaz ordinaire, dont la valeur est de 54 fr. C'est, à lumière égale, une économie de 45 fr. 10 c.

» En tenant compte de l'imperfection naturelle des premiers appareils, il n'est donc pas exagéré d'espérer qu'en dépensant moitié moins il sera possible de s'éclairer trois ou quatre fois davantage.

— Un Anglais contait il y a quelques jours un usage fort curieux de son pays, assez peu répandu toutefois pour que beaucoup de nos lecteurs ne le connaissent pas.

Quand un homme se montre grossier dans son langage, dans son attitude ou dans sa conduite, et qu'il devient désagréable à ceux qui l'approchent, on l'envoie à Coventry, c'est-à-dire qu'on le suppose absent et alors il est parfaitement isolé.

Personne ne lui répond, personne ne lui rend aucun bon office, si ce n'est dans les objets qui tiennent du devoir.

Il est assis au milieu d'eux, il mange avec eux, s'il est leur commensal, et tout le monde cause librement de lui en sa présence ; on le traite comme un absent ; on se rend compte des motifs qui l'ont fait envoyer à Coventry.

Si l'on conserve encore pour lui quelque considération, l'on en parle amicalement, et l'on témoigne le désir de le voir rentrer dans la société, mais on ne prête aucune attention à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait.

Dans les premiers moments, l'individu envoyé à Coventry est en général mécontent, quelquefois querelleur et veut se battre avec toute la compagnie. On n'a pas l'air de s'en apercevoir, car c'est une règle que ce qu'il fait ne peut être vu ni entendu, il est absent. Il ne saurait donc blesser personne. Au contraire, plus il se fâche et plus on se réjouit à ses dépens.

Cela dure jusqu'à ce qu'il soit fatigué de sa situation, ce qui arrive ordinairement au bout de quelques semaines et souvent au bout de quelques jours.

S'il désire alors avec empressement revenir de Coventry et qu'il consente à faire toutes les réparations qui peuvent être exigées de sa part, les gens de la société s'apprennent réciproquement la nouvelle de son retour ; tout le monde se félicite de son bon voyage et tout ce qui s'est passé s'oublie à l'instant.

N'est-ce pas charmant ? et l'usage d'envoyer les gens à Coventry ne devrait-il pas se généraliser un peu partout, dans toutes les sociétés et dans tous les mondes ?

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Laissez-moi vous faire pénétrer dans ce faubourg Saint-Germain où l'on s'efforce de maintenir la note des temps passés. Là on ne crie pas, défaut grossier de l'époque, on ne promet pas en vain, on sait causer, on est poli, surtout envers les inférieurs.

C'est encore là qu'on entend de vieux mots, ou des mots qui semblent vieillir par la prononciation qui leur est donnée : un piqueur pour un piqueur ; mon fils se dit mon fi. On entend des expressions comme celles-ci :

— Passez-moi donc la gazette, en désignant n'importe quel journal.

— Le temps est trop mauvais, je n'exposerai pas mes chevaux, je prendrai une citadine.

— Avez-vous lu le discours de M. d'Orléans ?

Monsieur pour monsieur.

Et les nuances elles sont infinies. La voiture, pour ma voiture ; la femme de chambre ; enfin tout ce qui, en la généralisant, diminue l'idée de possession. Voici les petits avis qu'une mère donnait à sa fille qui revenait du couvent et qui avait à la fois les manières pincées de la pensionnaire et la brusquerie du gamin :

« Ne change pas la voix, cela est aussi laid que de faire des gros yeux ; aie ta voix naturelle, pense bien et parle simplement. Ne baisse pas les yeux, cela donne l'air timide ou faux ; regarde en face sans hardiesse. Ne marche pas en frappant le talon, cela est trop décidé, mais en glissant sur la pointe du pied. (Glissez, mortelles !) Où as-tu vu faire ce que tu fais, avancer un fauteuil aux hommes et les débarrasser de leurs chapeaux ? La chevalerie a fait la femme reine et non fille de peine ; elle doit être servie et non servir. On ne se dérange que pour un prince du sang ou que pour un prince de l'Eglise. Pourquoi m'appelles-tu : mère ? on dit ma mère ou maman. Ne dis pas non plus : une dame du monde, mais une femme, ni à l'avantage de vous revoir, mais bien à l'honneur ou au plaisir. Mlle de Montmorency est une fille de bonne maison et Mlle Durand une fille de bonne famille, voilà la nuance. Ne dis pas non plus : cinq centimes, il faut laisser ce mot aux commerçants, mais un sou ; en donnant à ton manteau, par exemple, le nom à la mode qu'ils lui donnent, tu as l'air d'avoir vendu au comptoir ; pourquoi cette expression : ma robe Bismark ? dis « ma robe brune » tout simplement ; être distinguée, c'est être simple. »

Pourquoi toutes ces nuances, à quoi cela sert-il, d'où cela vient-il ? Je n'en sais rien : c'est l'usage, c'est la politesse qui le veut ainsi, comme de monter le dernier en voiture, d'en descendre le premier ; le contraire aurait lieu, pourtant, sans faire du mal à personne.

Et maintenant je redescends dans les régions plus modestes, mais non moins respectables, pour y recueillir une historiette.

Une femme jeune et jolie aperçoit un matin au coin de ses yeux quelques lignes légères assez in-

quiétantes pour sa beauté. Immédiatement elle songe à cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de toute femme n'ayant plus vingt ans, et que l'on appelle d'un affreux nom... la patte d'oie. Vite, il faut remédier à ce sinistre précurseur, et pour cela, que faire ?... Elle court donc chez son parfumeur, et là, s'adressant à une jeune fille, elle lui dit franchement :

— « Mademoiselle, donnez-moi ce que vous avez de meilleur pour effacer... la patte d'oie. »

La jeune fille atteint un petit flacon bienfaisant et dit avec une grande naïveté, ne se doutant nullement de tout l'esprit malicieux de sa réponse :

— Voilà, madame, ce que nous vendons de préférence à ces dames de la Comédie Française... » (Nouveliste de Rouen). NOÉLIE.

— Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* le touchant petit tableau de mœurs judiciaires américaines qui suit :

« Un gros Allemand dont la face rubiconde respirait la santé et la bonne chère, se présentait avant-hier devant le juge Dowling, au tribunal de police des Tombes, et accusait un pauvre petit garçon de dix ans, pâle, en haillons, misérable, de lui avoir volé un pain.

— Mon enfant, dit le juge avec compassion, vous ne devez jamais rien voler, jamais, dans aucun cas. Si vous étiez allé, — ajouta le magistrat non sans un sourire ironique, — trouver ce brave homme, qui, assurément, est bon et généreux, puisqu'il est riche et heureux, il vous aurait certainement donné à manger autant que vous en aviez besoin. Mais il ne fallait pas voler.

— Monsieur, répond l'enfant, je n'avais pas d'argent, et j'avais bien faim.

— N'avez-vous pas un père, ou une mère ?

— Non, monsieur, ils sont morts.

— Et qu'est-ce que vous faites pour vivre ?

— Je vends des journaux, monsieur.

— Eh bien, n'avez-vous pas gagné assez hier pour payer votre dîner ?

— Monsieur, il faisait très froid, hier, il n'y avait personne dans les rues, et je n'ai fait que juste pour mon logement.

— Est-ce que vous avez de l'argent, à présent, pour acheter des journaux ?

— Je n'ai pas un sou, monsieur.

— Bien, venez ici. Vous paraissiez honnête, quoique vous ayez volé un pain. Prenez cela. — (Ici le juge tire un billet de son porte-monnaie et le donne à l'enfant qui rougit de joie.) — Faites-en bon usage, et revenez ici chaque jour me dire comment vont vos affaires. Allez et ne péchez plus.

— Inutile d'ajouter que le pauvre enfant ne se l'est pas fait dire deux fois et qu'il s'en est allé le cœur épanoui. Et le cœur plus pur aussi sans doute, — car il y a chance que la charité réellement chrétienne du magistrat ait fait juste le contraire de ce qu'aurait fait la maison de correction, — un honnête homme au lieu d'un coquin. »

— L'Annuaire administratif et statistique du département de la Loire pour 1867, publié d'après les ordres de M. le Préfet, vient de paraître et d'être mis en vente chez MM. veuve Théolier aîné et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Gêrément, n° 12.

Le prix de l'exemplaire de cette publication reste fixé à 2 fr. 50 pour Saint-Etienne, et franco, par la poste, 2 fr. 80.

On peut se le procurer chez M. Durand, libraire, rue du Collège, à Roanne.

LE COURRIER FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

LE COURRIER FRANÇAIS, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, répondait aux aspirations de l'opinion publique. Le *Courrier français* a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERNOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAGE, ADRIEN MARCHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGÈS, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, EMILE DAUREAUX, etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLIN. La rédaction littéraire et scientifique du *Courrier français* offre également le plus grand attrait. La *Comédie politique*, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les *Mœurs du jour*, par M. EDOUARD SIEBECKER. Le *Feuilleton théâtral*, par M. EUGÈNE VÉRON, les *Livres nouveaux*, par M. E.-A. SPOLL, les *Variétés littéraires et artistiques*, par MM. JULES VALLES, GIRAUD DE RIALLE, W. REYMOND, les *Sciences*, par MM. MAURICE BRIEL, D' THULIE, YVES GUYOT, la *Banquette parisienne*, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'*Agriculture*, par M. RAMPONT-LÉCHIN, etc., etc. Le roman en cours de publication, *Madame Fraizeux*, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec *Une Cure du Docteur Pontalais*.

Abonnements. — Un an, 64 fr. — 6 mois, 32 fr. — 3 mois, 16 fr.

LA SAISON

Journal illustré des dames (format de l'illustration), 53, rue Vivienne, à Paris.

24 N° par an, 1600 gravures noires, 160 patrons, 400 dessins de broderies, 24 gravures coloriées, etc. 1^{re} Edition : 6 fr. par an (Départ. 8 fr.) 2^e Edition : 12 fr. par an (Départ. 14 fr.)

Un n° spécimen sera envoyé gratis et franco à qui en fera la demande par lettre affranchie, adressée à M. François Ebhardt, rue Vivienne, 53, à Paris.

Sommaire des Gravures du n° 5, du 1^{er} février 1868.

1 et 2 Toilettes pour soirées. 3 et 4 Porte-fil, ouvrage de fantaisie. 5 semelle au tricot. 6 et 7 Soulier en tricot. 8 et 9 bord de casquette. 10 et 11 Jupon au crochet. 12 bordure au crochet pour bas de jupon, cravate d'homme, etc. 13 et 14 rosette au crochet pour petite housse. 15 et 16 casquette pour petit garçon. 17 et 19 Fleuren papier. 20 coiffure de fleurs. 21 et 22 cravate tricotée. 23 à 27 chapeaux pour petites filles. 28 toilettes pour soirée. 29 et 30 toilettes pour soirée. 31 bonnet en guipure avec ruban de velours. 32 coiffure « Hébé ». 33 coiffure « Aglaé ». 34 mantilles espagnole. Filet guipure avec tulle et frivolité. 35 corsage montant garni de pattes et cravate en dentelles. 36 veste. canezou et écharpe pour toilette de théâtre. 37 et 38 corset au tricot pour dame d'un certain âge. 39 à 41 carré en fil

guipure. 42 coussin avec broderie en point plat. 43 broderie du coussin dessin 42 grandeur naturelle. 44 ruche pour le coussin, dessin 42. 45 rosette pour bottine montante. 48 semis sur mousseline au point de dentelle. 49 et 50 deux semis sur mousseline au point de dentelle. 51 semis sur mousseline au point de dentelle. 52 et 53 deux semis sur mousseline au point de dentelle. 54 chapeau Fanchon de visite ou de théâtre. 55 chapeau Marie-Antoinette de visite ou de théâtre. 56 corsage Henri III. 57 canezou en cachemire de couleur. 58 corselet-guimpe. 59 canezou avec bretelles. 60 court-paletot « Postillon ». 61 paletot-mantelet. 62 veste Henri III. 63 brassière Hélène Julienne. 64 bottine montante. 65 bottine montante. 66 soulier d'appartement. 67 bottine de bal. 68 bottine de bal. 69 soulier de bal. 70 mule Fénelon.

4 fr. par an. **LE MONITEUR** Fr. par an 4

DES TIRAGES FINANCIERS

Bureaux : à Paris, boulevard des Italiens, 6 ; à LYON, RUE DE L'IMPERATRICE, 5. Directeur : J. PARADIS.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées.

Escompte et encaissement de coupons.

Vente et achat d'OBLIGATIONS DES LITS MILITAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs. L. B. 10-5

L'ILLUSTRATEUR DES DAMES

Il y a à Paris un journal illustré hebdomadaire qui a pris une place à part dans le monde des Lettres, des Arts... et des Modes, c'est l'*Illustrateur des Dames*.

Voici en quels termes un de nos écrivains les plus autorisés, M. EUGÈNE D'AURIAC, en parle dans le journal *Le Siècle*, à propos d'une étude qu'il fait sur l'imprimerie et la librairie à l'Exposition universelle :

« Qu'on me permette de passer sans transition, et pour terminer, à un éditeur d'un genre tout différent, à M. CHARLES VINCENT, dont les publications s'adressent plus particulièrement aux Dames. Certes, je me garderai bien de dire que les ouvrages d'érudition sont plus recherchés que les journaux de modes. M. CHARLES VINCENT m'en voudrait, et me prouverait par des chiffres que son *Illustrateur des Dames* seul se vend dix mille fois plus que les livres sérieux. Conçu dans des données spéciales qui en ont assuré la vogue, ce recueil est le seul des journaux de modes qui soit complètement inédit. Jadis il empruntait souvent à de plus riches, et pour les gravures sur bois il était le tributaire, non-seulement des journaux illustrés français, mais encore des journaux de modes étrangers, qui lui envoyaient leurs clichés après leur publication en Allemagne.

« M. CHARLES VINCENT n'a pas voulu qu'un pareil état de choses pût durer. Il s'est dit que, dans un pays où la mode se crée, s'invente, s'improvise par l'instinct, le goût, ou peut-être par le caprice des jolies femmes, la mode devait avoir un organe complètement original. Aucun sacrifice ne lui a coûté pour atteindre ce but, et nos Parisiennes possèdent actuellement l'*Illustrateur des Dames*, qui n'est pas seulement un journal de modes sans rival, mais que l'on peut sûrement considérer comme un recueil littéraire fort distingué. »

EUGÈNE D'AURIAC.

DIRECTION NOUVELLE

LE JOURNAL DES FAMILLES

Direction nouvelle

Quatre numéros par mois — Un an 3 fr. 20

La devise du *Journal des Familles* est : *Elever le cœur, fortifier le corps et l'esprit.*

Dès son début, ce journal eut un succès hors ligne. Aujourd'hui, il tient un rang distingué parmi les feuilles destinées au foyer. C'est l'organe de toute famille où règnent le bon goût, la morale, le travail, les grands principes d'éducation. A la ville comme à la campagne il rend les services les plus féconds. Aussi, plus de trois mille pères de famille et de nombreux membres du clergé, de la magistrature, etc., ont-ils vivement approuvé et recommandé son programme.

Le *Journal des Familles* vient de s'attacher de nouveaux directeurs et de nouveaux rédacteurs. Aussi, pour permettre de juger des améliorations qui s'opèrent en ce moment, la DIRECTION NOUVELLE recevra pendant quelques semaines des abonnements au prix extrêmement réduit de 3 fr. 20 par an, partant du 1^{er} janvier.

Le *Journal des Familles* paraît quatre fois par mois. Il est richement illustré, papier satiné.

Adresser les abonnements en bons de poste (ou en timbres avec 20 c. en plus) au gérant, boulevard du Prince-Eugène, 180, à Paris.

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3^e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT ; pour rédacteur principal, M. Taxile DELORD ; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAUT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON ; Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, LÉON LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Londres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Genève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une *Revue hebdomadaire* par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à l'AVENIR NATIONAL et à l'UNIVERS ILLUSTRÉ réunis coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements).

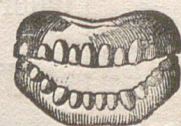
On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations ; enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies. L. B. 4-5

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PASTILLE LAMAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien ; à Montbrison, chez M. CHAUVET, pharmacien ; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien. L. B. 14-8



BOURNICHON

CH.-DENTISTE

A PARIS

Rue St-Honoré, 89.

est arrivé à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, près le Collège.

Il prie de ne pas le confondre avec le sieur Bournichon, qui habite Roanne, et qui se dit dentiste de Paris.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.

Guérison assurée des dents sans extraction.

Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient très régulièrement, le 25 de chaque mois, e-séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Exécution, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain 342 de lots et

3 GROS LOTS, 350000 FR. L. B. 6-3

L'Annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (g^d in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc., la Codéine est la plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirop, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament. » L. B. 11-8

Le bilan de la banque de France signale toujours peu de confiance dans la reprise des affaires. L'encaisse a remonté de 4,700,000 fr. ; le portefeuille a subi une perte de 7 millions. La circulation des billets a remonté de 9 millions.

Cependant les fonds publics reprennent faveur ; la rente est en hausse depuis notre dernier bulletin. Le crédit Foncier se négocie à 1470. Le crédit Mobilier français et l'espagnol ont eu des demandes nombreuses. Les Chemins de fer varient peu.

3 %, Français,	69 45	Canal de Suez,	282 50
4 1/2 % id.,	100 25	Nord,	1175 »
Emprunt Italien 5 %,	45 70	Paris-Lyon,	910 »
Banque de France	3160 »	Orléans,	890 »
Crédit Foncier,	1467 50	Est,	543 75
Comptoir d'Escompte,	666 25	Ouest,	567 50
Crédit Mobilier,	243 75	Midi,	555 »
Crédit Espagnol,	246 25	Autrichiens,	555 »

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité . . .	6 25	5 85
Froment 2 ^e id.	6 15	5 65
Froment 3 ^e id.	6 00	5 20
Seigle 1 ^{re} qualité	4 75	4 45
Seigle 2 ^e id.	4 65	4 30
Seigle 3 ^e id.	4 55	» »
Orge	4 00	3 20
Avoine	2 25	2 10
Haricots	5 50	» 00
Farine 1 ^{re} qualité	67 00	67 00
Farine 2 ^e id.	64 00	64 00
Farine 3 ^e id.	54 00	» 00
Foin les 100 kilo	4 50	4 75
Paille	3 00	2 75

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS

Suivant exploit de

A VENDRE
CINQ MOTTES DE FUMIER
TERREAU DE RUE
Environ 60 mètres cubes
Situés rue Mulsant.
S'adresser au sieur BERTILLOT, rue
Mulsant, à Roanne.

A CÉDER
Pour cause de santé
OFFICE D'HUISSIER
Seul dans un des meilleurs cantons de
l'arrondissement de Roanne.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME connais-
sant la comptabilité et la tenue des livres, désire se placer dans une maison de commerce ou de banque. Par la position de ses parents, le jeune homme offre toute garantie morale.
S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

FOIN A VENDRE
S'adresser à M. CHENAU, régisseur
de M. De Rainneville, au Coteau.

A VENDRE
UNE
FORTE PRESSE A HUILE
avec ses accessoires
S'adresser au sieur MELLIER, menu-
ier à Yongy. 4-1

Étude de M. AUROUX, notaire à Roanne.
A VENDRE A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ
D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT
Comprenant maison d'habitation et
d'exploitation, jardin clos attenant aux
bâtiments, prés, terres et vignes, de la
contenance de six hectares soixante
ares environ;
Agrément situé près de Roanne,
sur la commune de Comelle-Vernay,
à proximité de deux stations de chemin
de fer.
Pour les renseignements, s'adresser
à M. AUROUX, notaire à Roanne. 4-2

La Ouate anti-rhumatismale
du Dr Patison
soulage instantanément et guérit radicalement
la Goutte et Rhumatismes
de toute sorte, mal aux dents, lom-
bagos, irritations de poitrine et
maux de gorge.
En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
Dépôt à Roanne, chez M. C. ROCHARD,
pharmacien. L. B. 4-2

DES BOISSONS GAZEUSES
GUIDE PRATIQUE.
Les industriels qui se livrent à l'utile
fabrication des Eaux de Seltz et de toutes
les boissons gazeuses en général, et
les personnes qui ont l'intention de
s'occuper de cette lucrative industrie,
les brasseurs qui appliquent l'acide car-
bonique comme améliorateur de la bière,
doivent se procurer et lire avec
attention le **Guide** publié par MM.
Hermann-Lachapelle et Glover, 144, rue
du Faubourg-Poissonnière, à Paris. Ces
ingénieurs, constamment en rapport
d'études et d'expériences pratiques avec
les fabricants, pour lesquels ils cons-
truisent des appareils spéciaux, ont pu
réunir une foule de notes utiles, écou-
ter toutes les observations faites par les
producteurs, et, en fin de compte, com-
poser un véritable Manuel d'instruction
pratique. Ce volume, illustré de 80 plan-
ches explicatives, sera désormais le
compagnon indispensable de tout fabri-
cant. — Adresser 5 fr., rue du Faubourg-
Poissonnière, 144, à Paris. L. B. 8-4

QUESTION DU POT-AU-FEU
Ne vous laissez pas tromper en aché-
tant chez les épiciers des Boules de
Caramel de Fécule et de Chicorée pour
les Boules d'Œignons.
LES PASTILLES ROZIÈRE
pour le pot-au-feu
sont les seules faites avec l'extrait d'Œ-
ignon brûlé et les seules récompensées
d'une médaille
A l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.
Pour éviter d'être trompé, demandez
des Pastilles-Rozière, exigez sur les
Bottes la signature Rozière et la mar-
que de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES
La Panamine est supérieure au bois
de Panama : avec un pain de Panamine
de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien
que le meilleur dégraisseur, un gilet
de flanelle, une robe de soie ou de laine,
un pantalon, un gilet, une cravate, etc.
Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.
Ne pas confondre la PANAMINE ROZIÈRE
avec les savons qui infectent et que l'on
vend sous le nom de savon de Panama.
La PANAMINE a la forme ronde, elle
est enveloppée de papier d'étain et porte
le nom ROZIÈRE. L. B. 20-17

Guérison des maux de Dents
par un procédé américain
M. DORNEUX
DENTISTE
Rue du Collège, 32, maison Bost
A ROANNE
POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT
M. Dorneux s'occupe de tout ce qui
concerne l'art dentaire. Les personnes
qu'éprouvent l'opération de l'extraction,
si rarement nécessaire du reste, feront
bien de s'adresser à M. Dorneux, qui
possède un procédé infailible pour la
guérison des maux de dents.

A VENDRE
2 PETITS CLOS situés au lieu des
Noix, à dix mi-
nutes de Roanne;
Une Maison et petit Jardin, rue des
Croix-Rouges, n° 4;
Une Maison, rue Mably, n° 4.
On donnera toutes sûretés et facilités
pour les paiements.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

DÉPURATIF DU SANG
Extrait de Salsepareille
Composé en forme de pilules, de M. E.
SMITH, docteur en médecine de la faculté
de Londres.
Remède doux et sûr pour la guérison radica-
le de toutes les maladies qui ont leur siège dans
le sang, telles que DARTRES, GALE, éruptions,
rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons,
éruptions, douleurs rhumatismales et vices
vénériels. Les personnes atteintes de maladies
invétérées peuvent en toute confiance avoir re-
cours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang
et rétablit la santé. Se vend au prix de 5 et 10 fr.
la boîte. — Dépôt à Roanne, chez M. ROCHARD,
pharmacien, rue Impériale.

AVIS
Une Personne sérieuse, au courant
des affaires, désire occuper un em-
ploi. Elle connaît aussi la fabrication
de cotonnes. (On fournirait au besoin
un cautionnement.)
S'adresser, soit au bureau du jour-
nal, rue Impériale, 70, soit aux initia-
les A. Z., poste restante, à Roanne.

SIROP EXTRAIT DE VIANDE
DE MEYERBERG.
Recommandé par les médecins, dans
le marasme, les convalescences de ma-
ladies graves, les catarrhes chroniques,
la dyspepsie, et dans toutes les affec-
tions où il s'agit de relever l'organisme,
sans fatiguer les voies digestives.
— Dépôt à Roanne, chez M. Gar-
nier, pharmacien. L. B. 3-3

EXCELLENTE OCCASION
Une personne, pour cause de santé
désirant se retirer du commerce, céde-
rait son fonds à un jeune homme actif
pour les affaires. C'est un magasin de
quincaillerie, situé au centre de la ville
et bien achalandé. De grands avantages
pour le paiement seront accordés.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LES ACCIDENTS
de toute nature pouvant atteindre les
personnes.
Société anonyme autorisée par décret im-
périal du 11 novembre 1865.
Siège social :
10, rue de Ménars, à Paris.
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
ASSURANCES INDIVIDUELLES contre les
conséquences des accidents de toute
sorte. — ASSURANCES COLLECTIVES ou
LIMITÉES AUX HEURES DE TRAVAIL contre
les accidents professionnels. —
ASSURANCES SPÉCIALES pour les sapeurs-
pompiers. — CONTRE LES RISQUES DE
CHEMINS DE FER (employés et voyageurs),
pour les employés des Haras et Ecoles
de dressage; contre les ACCIDENTS
DE MER (marins et voyageurs). — ASSU-
RANCES A LA JOURNÉE.
La Compagnie garantit : 1° une somme
fixe aux héritiers ou ayants-droit,
en cas de décès par accident;
2° Une rente viagère à l'assuré lui-
même, en cas d'incapacité permanente
de travail; 3° une allocation quotidienne,
en cas d'incapacité temporaire.
Ces trois cas peuvent être réunis ou sépa-
rés, à la volonté du souscripteur de la
police.
L'administration envoie gratuitement
des tarifs et prospectus aux personnes
qui en font la demande.
SIÈGE SOCIAL, 10, RUE DE MÉNARS, A PARIS
Agent principal : M. BARDIOT, à
Roanne. L. B. 8-5

AVIS
Un jeune homme connaissant la
comptabilité en partie double pourrait
disposer de plusieurs heures par jour.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

AVIS
Un jeune homme connaissant la
comptabilité en partie double pourrait
disposer de plusieurs heures par jour.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

AVIS
Un jeune homme connaissant la
comptabilité en partie double pourrait
disposer de plusieurs heures par jour.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

AVIS
Un jeune homme connaissant la
comptabilité en partie double pourrait
disposer de plusieurs heures par jour.
S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

VERUX
ANTI-OPHTHALMIQUE
de la V^e Pharmacie de St-André
de Bordeaux, seul remède contre
les maladies des yeux et des paupières, autorisé
par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, pa-
pier blanc, cachet rouge.
Indiqués V. F. Signature
Dépôts : à Roanne, chez Paul GENAY, ph.; à
Saint-Etienne, ANSAULT, ph.; et CHAUFFY, jeune
et C^e, drog.; à Montbrison, l'hopital civil; au
Puy, ALIBAUD; à Brioude, PÉRIER, pharm.

BITUMES
E. GENOT
Entrepreneur de Bitumes, à Roanne
Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Geyssal et des bitu-
mes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers
écuries, greniers à blé, etc.
Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des
murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à
chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se
charge aussi d'un enduit bitumineux pour les toitures.

SALON DE COIFFURE
A. VALLAS
RUE DES BOURASSIÈRES, 4
A ROANNE
Grand assortiment de postiches
en cheveux, pour dames et pour
hommes.
Grande nouveauté de chignons
lisses, frisés et ondulés.
Spécialité de tous travaux en che-
veux.
Réparation de chignons de tous
modèles.
Nouvelle coiffure russe.
Voiles et couronnes de mariées;
fleurs pour soirées.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
DE
SAINT-ALBAN
Entrepôt général, HOTEL SAINT-LOUIS
A ROANNE
L'administration a l'honneur d'informer ses nouveaux clients, qu'elle vient de
joindre à la vente des produits de Saint-Alban :
Eaux minérales, eaux et limonades gazeuses
Le commerce des BOUTEILLES VIDES en tous genres. — Dames-Jeanes,
bombonnes, cantines, bouteilles de 2 à 5 litres. — Bouchons.
Ses achats importants lui permettent de faire de bonnes conditions aux
Acheteurs.
Cloches pour Boutures et Melons 5-1

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. Le maire de la ville de Roanne.

COURROIES DE TRANSMISSION
Grande diminution de prix pour les
Courroies de transmission de
mécanique.
3 fr. 75 le kilo, 4 mois de terme, ou
2 pour cent de remise, n'importe la
dimension des courroies en noyan de
cuir amoncelé de la manufacture de
FORTIER-BEAULIEU, Roanne (Loire).

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT frères, fils et C^e.
COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :
PREMIÈRE ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gra-
vures sur bois dans le texte.
Prix : Paris, un an, 12 fr. — Dép., un an, 14 fr.
DEUXIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur
bois dans le texte, plus une gravure coloriée à
l'aquarelle par mois.
Prix : Paris, un an, 18 fr. — Dép., un an, 20 fr.
TROISIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur
bois dans le texte, plus deux gravures colo-
riées à l'aquarelle par mois.
Prix : Paris, un an, 18 fr. — Dép., un an, 20 fr.
QUATRIÈME ÉDITION.
Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et
une grav. coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
Prix : Paris, un an, 24 fr. — Dép., un an, 28 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour
l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la Mode illustrée, mais
il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps
de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.
Les abonnements à la Mode illustrée peuvent se faire aussi pour trois mois seulement,
dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, et chez tous
les libraires de France et de l'étranger.
L'Administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, désire soumettre son journal
à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre
affranchie.

RENSEIGNEMENTS & PUBLICITÉ
BUREAU DE L'INTERMÉDIAIRE
Rue de la PAIX, 2, à SAINT-ÉTIENNE.
En vente et exposé à la vitrine du bureau, le Plan Panorama de la ville de
Saint-Etienne, vendu en feuille au prix de 4 fr. l'un; on se charge de l'encadre-
ment à un prix très modéré.
Ce bureau offre de faire tous les renseignements commerciaux, n'importe de
quelque nature qu'ils soient, pour le département, la France et l'étranger. Il
donnera de promptes solutions, des références très-claires et précises. Les per-
sonnes qui auraient besoin d'employés pour tout genre d'industrie ou de com-
merce pourront s'y adresser avec confiance. Ce bureau ne faisant pas une spécia-
lité de Placement d'employés peut choisir parmi le personnel qui se présente, et
n'adresser à ceux qui en feront la demande que des individus qui auront justifié
par de bons certificats de leur probité, de leur moralité et de leur politesse. On
se charge de toutes affaires, litiges, rentrées de créances douteuses, ventes et
achats de propriété, demandes d'emprunt, placements de fonds. Location de
maisons, d'appartements, distribution d'imprimés, lettres de décès, affichage
en ville et dans toute la France. Crieur et Afficheur publics. Le tout avec célé-
rité et à des prix très-réduits. Adresser les demandes ou écrire franco à MM. les
Directeurs-Gérants de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2, Saint-Etienne.

PHOSPHATE DE FER
De LERAS, pharmacien, docteur en sciences.
Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médica-
ment réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel de
ferrugineux; aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes fil-
les dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces
maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail men-
suel ou la leucorrhée; aux enfants d'une complexion pâle ou délicate; et à toutes
les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'ac-
tion, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les
titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. —
2 fr. le flacon. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie GERBAY. L. B. 7-2

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine
CHACUN
de ces produits
est
accompagné
d'une
instruction
indiquant
la manière
de s'en servir
VIN DE QUINQUINA
D'ANTHONY FABRAGUE
Tonique et fébrifuge, il est propre
à réparer l'épuisement des forces,
soit partiel, soit général, et quelle
qu'en soit la cause. Il convient sur-
tout dans le traitement des fièvres pa-
ludéennes et de
leurs suites. Aff. Fabrague
Pour éviter
les contrefaçons
il faut s'assurer
que
les étiquettes
portent
la signature
de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sûr qu'agréable
Pour préparer soi-même la véri-
table limonade de Rogé au citrate de
magnésie, il suffit de faire dissoudre
un flacon de cette poudre dans une
bouteille d'eau. L'Académie a constaté
que ce purgatif, le
plus agréable de tous,
est aussi efficace que
l'eau de Sedlitz.
PERLES D'ÉTHÉR
DU DR CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses
fixes l'éther, dont l'usage est spé-
cialement recommandé contre les
migraines, les névralgies, les palpi-
tations, les crampes d'estomac et tou-
tes les douleurs qui
proviennent d'une
surexcitation ner-
veuse.

PASTILLES ET POUDRE
DU DR BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait
disparaître les pesanteurs d'estomac
après le repas et rétablit les fonctions
digestives; il guérit la constipation,
les indigestions et les maladies ner-
veuses de l'estomac et
des intestins.
PILULES
DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose
(pâles couleurs), de l'anémie, de la
leucorrhée, pour fortifier les tem-
péraments faibles et lymphatiques, et
pour tous les cas où les
ferrugineux sont ordon-
nés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :
St-Etienne, FESSY; — Roanne, MERCIER; — Rivet-de-Gier, RIGAUD;
Saint-Chamond, MOLLARD.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines,
maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour
les enfants et détruit les propriétés irritantes du
Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler.
Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.
Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nom-
breuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut
exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des
bouts du paquet, et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Signature de l'imprimeur.